RCS : AVIGNON
Code greffe : 8401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AVIGNON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 00209
Numéro SIREN : 539 514 877
Nom ou dénomination : AB2J GESTION

Ce dépôt a été enregistré le 03/09/2018 sous le numéro de dépôt 10141

ormulaire obligatoire
rticle 223 du Code général des impôts)

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Liberté-Égalité-Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2065-SD
2018

IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01012017	et clos le	31122017	Régime simplifié d'imposition	
éclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
PME innovantes, cocher la case ci-contre				Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case	
vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration ays par pays n°2258-SD (article 223-I-1 quinquies C du CGI)				Si vous êtes une entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD	

une autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumisau dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258, indiquer le nom et la localisation

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
SARL AB2J GESTION	4 RUE COLLEGE D'ANNECY
SIRET 5 3 9 5 1 4 8 7 7 0 0 0 1 5	84000 AVIGNON
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES

es entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

ate d'entrée dans le groupe de la société déclarante

our les sociétes filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	Immobilier	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	0	Bénéfice imposable à 28%		Déficit	
	Bénéfice imposable à 15%	5 401				

Plus-values

PV à long terme imposables à 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%	

V à long terme iposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quindecies)	

Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles, art 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes		Zones franches urbaines		Pôle de compétivité	
Entreprises nouvelles, art 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		Autres dispositifs		Zone de restructurationde la défense art. 44 terdecies	

Sociétés d'investissements immobiliers côtées		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W | | dans le secteur du logement social, art. 244 quater X | |

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité erritoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de a majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

es notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
OGIER ASSOCIES RUE DE LA REPUBLIQUE 4000 AVIGNON *Tél:* 04.90.14.48.88	*Tél:*
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:	**Identité du déclarant:**
N° d'agrément du CGA	Date: 21/04/2018 Lieu AVIGNON Qualité et nom du signataire: GERANT Signature GIRAUD JEAN JACQUES
Tél:	

Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre es deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTÉS »).

ırmulaire obligatoire
rticle 223 du Code général des impôts)

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis-SD
2018

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

ontant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a	15 000	payées par un établissement chargé du service des titres	b	
ontant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					c	
ontant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes erposées					d	
Montant des distributions tres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e	
					f	
					g	
					h	
ontant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i	
ontant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j	
ontant des revenus répartis (5)				Total (a à h)		15 000

G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

ım, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
			Montant des sommes versées :					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement à été effectué.	à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les		
				Indemnités forfaitaires.	Remboursements.	Indemnités forfaitaires.	Remboursements.	
1	2	3	4	5	6	7	8	

H DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
ontant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les ADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
trocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Formulaire obligatoire (art. 302 Septies bis du Code Général des Impôts)

(1)

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFiP N° 2033-A 2018

Désignation de l'entreprise : SARL AB2J GESTION — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise : 4 RUE COLLEGE D'ANNECY 84000 AVIGNON

Numéro SIRET * : 5 3 9 5 1 4 8 7 7 0 0 0 1 5

Durée de l'exercice en nombre de mois * : 1 2 — Durée de l'exercice précédent * : 1 2

ACTIF

			Brut 1		Amortissements - Provisions 2	Exercice N clos le 31122017 Net 3	Exercice N-1 clos le 31122016 Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles — Fonds commercial *	010		012			
	Immobilisations incorporelles — Autres *	014	825	016	825		
	Immobilisations corporelles *	028	7 804	030	7 375	429	1 750
	Immobilisations financières * (1)	040	50	042		50	50
	Total I (5)	044	8 679	048	8 200	479	1 800
ACTIF CIRCULANT — STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
	Marchandises *	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2) — Clients et comptes rattachés*	068	43 079	070		43 079	26 167
	Créances (2) — Autres * (3)	072	8 395	074		8 395	5 626
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	1 123 031	086		1 123 031	622 509
	Charges constatées d'avance *	092	380	094		380	
	Total II	096	1 174 885	098		1 174 885	654 302
	Total général (I+II)	110	1 183 564	112	8 200	1 175 364	656 102

PASSIF

		Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES — Capital social ou individuel *	120	5 000	5 000
Ecarts de réévaluation	124		
Réserve légale	126	500	500
Réserves réglementées*	130		
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132		
Report à nouveau	134	3 721	18 342
Résultat de l'exercice	136	9 123	380
Provisions réglementées	140		
Total I	142	18 344	24 221
Provisions pour risques et charges — **Total II**	154		
DETTES (4) — Emprunts et dettes assimilées	156	876	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
Fournisseurs et comptes rattachés *	166	10 241	1 871
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 403)	172	1 145 902	630 010
Produits constatés d'avance	174		
Total III	176	1 157 020	631 881
Total général (I + II + III)	180	1 175 364	656 102

RENVOIS

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B 2018

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL AB2J GESTION

Néant ☐ *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

			Exercice N clos le 31 12 2017 (1)	Exercice N-1 clos le 31 12 2016 (2)
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises * — dont export et livraisons intracommunautaires	209	210	
	Production vendue : biens	215	214	
	Production vendue : services *	217	218	246 671 / 217 844
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222	
	Production immobilisée *		224	
	Subventions d'exploitation reçues		226	/ 4 620
	Autres produits		230	38 / 16
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		232	246 708 / 222 479
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234	
	Variation de stock (marchandises) *		236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)		238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *		240	
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)		242	151 600 / 121 440
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243 : 1 321	244	2 348 / 2 096
	Rémunérations du personnel *		250	60 179 / 71 613
	Charges sociales (cf. renvoi 380)		252	21 276 / 24 509
	Dotations aux amortissements *		254	1 322 / 2 441
	Dotations aux provisions		256	
	Autres charges : dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259	262	50 / 1
	Autres charges : dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260		
	Total des charges d'exploitation (II)		264	236 775 / 222 100
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		270	9 933 / 380
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		280	
	Produits exceptionnels (IV)		290	
	Charges financières (V)		294	
	Charges exceptionnelle : dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347	300	
	Charges exceptionnelle : dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) (VI)	348		
	Impôts sur les bénéfices * (VII)		306	810 /
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)		310	9 123 / 380

B - RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2 — 312 : 9 123 / 314 :

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *							316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles							318	
	Provisions non déductibles *							322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)							324	810 /
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248			330	
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249			251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							999	
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								997 :
	Entreprise nouvelles (44. sexies)	986		Zone franche urbaine (44. octies et octies A)	987		Zones restructuration de la défense (44 terdecies)	127	Zones de revitalisation rurales (44 quindecies) 138 : / 342 :
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies) 990 :
	Divers dont ZFA (44 quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		Créance due au report en arrière du déficit	346	/ 350 : 1 987
	"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"				655				
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS (Bénéfice col. 1 Déficit col. 2)							352	7 946 / 354 :
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arriere : (Entreprises I.S. seulement)							356	/
	Déficits antérieurs reportables : * 2 5 4 5 imputés sur le résultat :								/ 360 : 2 545
	RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2							370	5 401 / 372 :

3 **IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES**

DGFiP N° 2033-C 2018

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL AB2J GESTION

Néant ☐ *

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410	825	412		414		416	825	825	
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
	Installations générales agencements divers	450	928	452		454		456	928	928	
	Matériel de transport	460	4 500	462		464		466	4 500	4 500	
	Autres immobilisations corporelles	470	2 376	472		474		476	2 376	2 376	
Immobilisations financières		480	50	482		484		486	50	50	
TOTAL		490	8 679	492		494		496	8 679	8 679	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles		500	825	502		504		506	825
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	742	542	186	544		546	928
	Matériel de transport	550	3 675	552	825	554		556	4 500
	Autres immobilisations corporelles	560	1 636	562	311	564		566	1 947
TOTAL		570	6 879	572	1 322	574		576	8 200

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.

1	2	3	4	5
6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values: Court terme * ⑤	Long terme: 19 % ⑥	Long terme: 15 % ou 12,8 % ⑦	Long terme: 0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)							591	
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④ **RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS**

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL AB2J GESTION

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
	TOTAL	680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
	Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B — 780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	2 545
Déficits imputés	983	2 545
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	

V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTEURS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)

800 ☐

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	321
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	45 653
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	14 716
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

ANNEXE DÉCLARATION 2033-D

Désignation de l'entreprise : SARL AB2J GESTION 31/12/2017

Détail des Autres Imputations		

Formulaire obligatoire (art. 53 A du Code Général des Impôts)

5

CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE: DETERMINATION DE LA VALEUR AJOUTEE ET EFFECTIFS

DGFiP N° 2033-E-SD 2018

Désignation de l'entreprise : SARL AB2J GESTION		Néant ☐*	
Exercice ouvert le : 01/01/2017 et clos le : 31/12/2017	Durée en nombre de mois	1	2

I- Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	246 671
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	246 671
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	38
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	38
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)		
Achats	121	
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	139 990
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	50
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	140 040
IV- Valeur ajoutée produitean		
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	137	106 668
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF).	117	106 668

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020	x			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)	022	246 671	Effectifs au sens de la CVAE *	023	2
Période de référence	024	01/01/2017	160	31/12/2017	
Date de cessation					

VI - Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs		
Effectif moyen du personnel * :	376	2
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

Formulaire obligatoire
t. 38 de l'annexe III du C.G.I.)

N° de dépôt

(6)

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N° 2033-F 2018

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1 / 1

(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31122017

N° SIRET 53951487700015

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL AB2J GESTION

ADRESSE (voie) 4 RUE COLLEGE D'ANNECY

CODE POSTAL 84000 VILLE AVIGNON

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	100
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique 0 Dénomination AGENCE AB2J IMMOBILIER

N° SIREN (si société établie en France) 538281577 % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 100

Adresse : N° 4 Voie RUE COLLEGE D'ANNECY

Code postal 84000 Commune AVIGNON Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFiP N° 2033-G 2018

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1 (1)

Néant [X] *

EXERCICE CLOS LE 31122017 N° SIRET 53951487700015

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL AB2J GESTION

ADRESSE (voie) 4 RUE COLLEGE D'ANNECY

CODE POSTAL 84000 VILLE AVIGNON

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

AB2J GESTION

Société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros
Siège social : 4, rue du Collège d'Annecy
84000 AVIGNON

539 514 877 RCS AVIGNON

RAPPORT DE GESTION
SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2017

Chère associée,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire en application des statuts et de l'article L 227-9 du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31/12/2017, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.
Nous vous rappelons que les convocations à la présente assemblée vous ont été régulièrement adressées ainsi que tous les documents prévus conformément dispositions statutaires.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

Le chiffre d'affaires a augmenté de 10,90% et les charges d'exploitation ont évolué dans une proportion moindre (+ 6.60 %), permettant ainsi une augmentation substantielle du résultat bénéficiaire, passant de 380 €uros en fin d'exercice 2016 à 9.123 €uros en clôture d'exercice 2017.

EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Il convient d'indiquer que depuis la clôture de l'exercice au 31 décembre 2017, la société a connu une transformation de sa forme juridique, ainsi qu'une modification de la date de clôture de son exercice social, et de préciser qu'une cession des titres de la société était en cours de ratification.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Il est précisé en application de l'article L 232-1 du Code de commerce, que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice clos le 31/12/2017 :

- Le chiffre d'affaires H.T. s'est élevé à 246.671 euros contre 217.844 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 13,23 % ;

- Le total des produits d'exploitation s'élève à 246.708 euros contre 222.479 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 10,90 % ;



- Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 236.775 euros contre 222.100 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 6,60 % ;

- Le résultat d'exploitation ressort à 9.933 euros contre 380 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 2.513,94 % ;

- Le montant des traitements et salaires s'élève à 60.179 euros contre 71.613 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de – 15,97 % ;

- Le montant des charges sociales s'élève à 21.276 euros contre 24.509 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de – 13,19 % ;

- L'effectif salarié est stable ;

Au 31/12/2017, le total du bilan de la Société s'élevait à 1.175.364 euros contre 656.102 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 79,14 %.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2017 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 9.123 euros de la manière suivante :

Origine
- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 9.123 euros.

Affectation
- Dotation aux autres réserves, soit 9.123 euros.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement (en euros)
	Dividendes (en euros)	Autres revenus distribués (en euros)	
31/12/2016	15.000	0	15.000
31/12/2015	0	0	0
31/12/2014	0	0	0



Il est rappelé que suivant procès-verbal du 29 décembre 2017, l'associée unique a pris la décision de mettre en paiement la somme de 15.000 €uros à titre de dividendes, soit 150 €uros pour chacune des 100 parts sociales composant le capital social, somme prélevée en totalité sur le compte « report à nouveau »

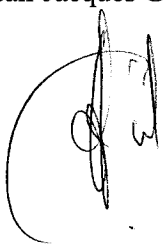
DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Notre société n'ayant pas de Commissaire aux comptes, vous entendrez la lecture du rapport spécial de votre président sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce.

Le Président
Monsieur Jean-Jacques GIRAUD



AB2J GESTION

Société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros
Siège social : 4, rue du Collège d'Annecy
84000 AVIGNON

539 514 877 RCS AVIGNON

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 09 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit,
Le neuf juin,
A seize heures,

La société AGENCE AB2J - IMMOBILIER, société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros, dont le siège social est situé 4, rue du Collège d'Annecy - 84000 AVIGNON, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 538 281 577 RCS AVIGNON, représentée par son président, Monsieur Sylvain DEKONINK,

Associée unique de la société AB2J GESTION (la "**Société**"),

En présence de Monsieur Sylvain DEKONINK, Président non associé de la Société, et de Monsieur Jean-Jacques GIRAUD, président dont la démission a été adoptée suivant procès-verbal des décisions de l'associé unique du 09 juin 2018 à quatorze heures quarante-cinq.

I - A préalablement exposé ce qui suit :

Monsieur Jean-Jacques GIRAUD, président en exercice lors de l'arrêté des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017, a établi le présent arrêté de comptes ainsi que le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2017 et le rapport de gestion du Président démissionnaire ont été adressés à l'associée unique.

II - A pris les décisions suivantes relatives :

- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2017 et quitus au Président démissionnaire,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du code de commerce,
- Rémunération du Président,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

Suivant précédente assemblée du même jour, l'Associé unique a pris acte de la démission remise par Monsieur Jean-Jacques GIRAUD, le 23 mai 2018, de ses fonctions de Président à compter de ce jour.



L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion établi par Monsieur Jean-Jacques GIRAUD, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, il donne quitus à Monsieur Jean-Jacques GIRAUD, président de la société en exercice au cours de l'exercice écoulé, de l'exécution de son mandat pour l'exercice précité.

DEUXIEME DECISION

L'Associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élevant à 9.123 €uros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 9.123 €uros

En totalité au compte « report à nouveau » 9.123 €uros

Il est pris acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement (en euros)
	Dividendes (en euros)	Autres revenus distribués (en euros)	
31/12/2016	15.000	0	15.000
31/12/2015	0	0	0
31/12/2014	0	0	0

TROISIEME DECISION

Conformément aux dispositions de l'article L. 227-10 du code de commerce, l'associé unique rappelle que suivant procès-verbal du 24 octobre 2017, il a été alloué à Monsieur Jean-Jacques GIRAUD, une rémunération mensuelle de 2.050 €uros en sa qualité de dirigeant de la société, ainsi que la prise en charge, par l'entreprise, des cotisations sociales afférentes à sa rémunération.

QUATRIEME DECISION

L'Associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par Messieurs Jean-Jacques GIRAUD et Sylvain DEKONINK.

AGENCE AB2J IMMOBILIER
Représentée par M. Sylvain DEKONINK

M. Jean-Jacques GIRAUD

AB2J GESTION

Société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros
Siège social : 4, rue du Collège d'Annecy
84000 AVIGNON
539 514 877 RCS AVIGNON

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 09 JUIN 2018
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2017

RESOLUTION PROPOSEE ET ADOPTEE

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 9123 euros de la manière suivante :

Origine
- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 9.123 euros.

Affectation
- Dotation aux autres réserves, soit 9.123 euros

Rappel des dividendes distribués
L'assemblée générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement (en euros)
	Dividendes (en euros)	Autres revenus distribués (en euros)	
31/12/2016	15.000	0	15.000
31/12/2015	0	0	0
31/12/2014	0	0	0

Pour copie certifiée conforme

Le Président
Monsieur Jean-Jacques GIRAUD



Régis BARRIER

Avocat au Barreau d'Avignon - Conseil en Droit des Sociétés

Hôtel d'Entreprises « Croix Rouge » - 10, Avenue de la Croix-Rouge - B.P. 40173
84008 AVIGNON Cédex
Téléphone : 04.90.85.04.88 - Télécopie : 04.90.16.09.36
e-mail : contact@cabinet-barrier-avocat.fr

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
D'AVIGNON
Service dépôt des comptes annuels / RCS
2, Boulevard Limbert
B.P. 21063
84097 AVIGNON CEDEX 9

AVIGNON, le 31 Juillet 2018

BORDEREAU DE TRANSMISSION

V/REF : SAS AB2J GESTION – RCS AVIGNON : 539 514 877

N/REF. : Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2017

Nous avons l'honneur de vous adresser sous ce pli les pièces ci-après désignées, nous vous en souhaitons bonne réception.

NOMBRE	DESIGNATION	OBSERVATIONS
1 ex.	Procès-Verbal des décisions de l'associée unique	
1 ex.	Rapport de gestion	
1 ex.	Bilan + annexes	
1	Chèque de 45,63 €uros.	
	Avec nos remerciements.	
	Salutations distinguées.	
	Régis BARRIER	